

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 27 juin 2014

Services sociaux 14-0

## **LES PRESTATIONS POUR LES AÎNÉS AUGMENTERONT À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET**

Les aînés de la Saskatchewan à faible revenu bénéficieront bientôt d'augmentations aux prestations qu'ils reçoivent dans le cadre de deux programmes : les prestations pour foyers de soins personnels (Personal Care Home Benefit - PCHB) et le Régime d'assurance-revenu pour les aînés (Seniors Income Plan - SIP). Ces augmentations entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Les augmentations au programme de prestations pour les résidents des foyers de soins personnels aideront environ 800 aînés de la Saskatchewan à subvenir aux coûts de la vie dans un foyer de soins personnels autorisé. Le revenu mensuel maximal, ou le « seuil », pour être admissible au programme augmentera le 1<sup>er</sup> juillet de 75 \$, soit de 1 875 \$ à 1 950 \$.

Les personnes admissibles au programme reçoivent un supplément mensuel qui correspond à la différence entre leur revenu mensuel et le montant du revenu mensuel maximal. Il s'agit de la deuxième augmentation du seuil depuis la mise en œuvre du programme, en juillet 2012. Le gouvernement de la Saskatchewan s'est engagé à accroître de nouveau le seuil en 2015.

« Le gouvernement respecte son engagement visant à améliorer la qualité de vie des aînés de la Saskatchewan à faible revenu, comme il est indiqué dans le plan relatif à la capacité financière des aînés, le *Seniors Affordability Plan* », a déclaré la ministre des Services sociaux, Donna Harpauer. « Grâce à cette augmentation, il sera plus abordable pour les aînés d'habiter dans un foyer de soins personnels privé, même s'ils ne sont pas admissibles à obtenir des soins de longue durée subventionnés. »

En outre, environ 15 000 aînés qui ont besoin d'une aide financière en vertu du Régime d'assurance-revenu pour les aînés verront également leurs prestations augmenter. Les prestations mensuelles maximales augmenteront de 250 \$ à 260 \$, pour les particuliers vivant seuls, et de 215 \$ à 225 \$ pour chaque membre d'un ménage formé d'un couple. Depuis 2007, le gouvernement a presque triplé les prestations maximales dans le cadre du programme du SIP, qui sont passées de 90 \$ à 260 \$ pour les aînés vivant seuls et de 72,50 \$ à 225 \$ pour chaque membre d'un ménage formé d'un couple.

« Notre gouvernement est fier d'offrir une aide financière afin de permettre aux aînés de la Saskatchewan de combler leurs besoins essentiels », a ajouté la ministre Harpauer. « En plus du soutien au revenu, les aînés bénéficiaires du SIP reçoivent également des prestations de services de santé qui contribuent à améliorer leur qualité de vie. »

-30-

Renseignements :

Tara Gereaux  
Ministère des Services sociaux  
Regina  
Téléphone : 306-787-3610  
Courriel : tara.gereaux@gov.sk.ca